

Présents : Mme Donatin, Maire,

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
Mmes Grenèche, Héroult, Legastelois, Le Déroff, Letourneur, Quesnel, Roux, Vandercamère-Desmortreux,
MM. Deloget, Grelier, Lefèvre, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif.

Secrétaire : Laure Grenèche.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame la Maire informe le conseil qu'Amandine BUCHART, conseillère municipale, a démissionné du conseil municipal. Elle lui a adressé un courrier le 5 juillet 2021, dont elle a pris acte et qui a été transmis au Préfet, comme le requiert la procédure.

Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller dont le siège est devenu vacant : le mandat de conseiller municipal vacant est donc conféré au 1^{er} candidat non élu de la liste "Verson 2020, Agir ensemble", c'est-à-dire Célia QUESNEL.

Mme QUESNEL a reçu une convocation au conseil municipal, elle est officiellement installée dans ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Verson.

Mme Donatin remercie Amandine BUCHART pour son implication.

Elle souhaite la bienvenue à Mme QUESNEL au sein du conseil.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 JUIN 2021

Madame la Maire rappelle les grands points du compte-rendu du conseil du 28 juin 2021. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Mme DONATIN :

- Vie communale - Eglise de Verson : départ de l'abbé Fromage remplacé par le père Acotchou.
- Visite du sénateur Allizard le 8 juillet : rencontre à sa demande avec un restaurateur (Aurélien Roussel, L'Olivade), une entreprise (Arnaud Visse, CouliDoor) et une association (Les Sculpteurs de L'Odon), puis visite des Ateliers de l'Odon. Les échanges ont été fructueux. Il faudra prévoir une nouvelle invitation pour la visite de la Maison Senghor, le sénateur Allizard ayant montré un vif intérêt.
- Organisation d'un Café-débat le 9 octobre de 10h à 11h30 à la Salle des Anciens Combattants sur le thème du plan vélo, ouvert à la participation de tous les Versonnais. Seront présents au titre de Caen la mer, le vice-président Nicolas Joyau, l'équipe du service Mobilités et plus particulièrement des pistes cyclables de Caen la mer.
- Point sur les contentieux avec la commune : affaire Lechevallier, litige concernant l'occupation du domaine public rue l'Abbé. M. Lechevallier avait mis des barrières sur la voie publique et refusait de les retirer, faisant notamment obstruction aux travaux d'aménagement de la voirie dans cette partie de l'écoquartier. M. Lechevallier avait fait appel devant la Cour d'appel de Caen d'une décision de justice rendue par le Tribunal judiciaire de Caen favorable à la commune. L'arrêt de la Cour d'appel confirme la décision rendue précédemment.

M. PIGNOREL :

- Travail en cours sur le projet Minecraft afin de voir ce qu'il est possible de faire à partir de cette plateforme avec les jeunes sur Verson.
- Relance des échanges de la commission, sur la *lowtech* c'est-à-dire sur la mise en place de technologies très simples, avec peu d'électronique, en récupérant l'énergie ou en réutilisant des matériels.
- Mise en place de visites virtuelles des salles communales susceptibles d'être louées. Cela représente un gain de temps appréciable pour les agents notamment, car cela leur évite des visites inutiles.

M. MONSIMIER :

- Territoires Engagés pour la Nature : participation à la réunion de la Municipalité du 30/08/2021 pour présenter cet appel à projet. La proposition a été de différer d'un an cette candidature tout en continuant la réalisation de nos projets en faveur de la biodiversité, notamment la participation citoyenne, la programmation culturelle et la communication.
- Participation à une présentation des travaux du GIEC Normand à l'invitation de la Région Normandie sur l'impact du changement climatique en Normandie le 13/09/21.

M. JOUBIN :

Patrimoine bâti :

- Travaux sur les écoles durant l'été : à l'école maternelle, réfection des sols dans les dortoirs, dans la laverie, jeux au sol dans la cour, parcours vélo, enrobé abri vélo, changement d'éclairages. A l'école élémentaire, travaux de peintures, notamment sur la façade de l'entrée des petits, clôtures, changement d'éclairages...
- Point sur les travaux aux Ateliers de l'Odon : le chantier avance mais avec des tensions sur la fourniture de matériaux notamment. Le bâtiment A est presque terminé. Il faut rester vigilant pour obtenir des délais acceptables.
- Restaurant scolaire : après le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre validé en Conseil Municipal du 28 juin, une première réunion a eu lieu le 22 juillet afin de caler l'organisation avec l'architecte et son groupement. Une deuxième réunion a lieu le 15 septembre, elle a pour but de rassembler les pièces constituant le dossier administratif, notamment en présence du service urbanisme. Le comité de pilotage sera convoqué après cette deuxième réunion, ce qui permettra de pouvoir entrer dans la programmation fine du projet et des travaux.

Développement économique :

- Le 1er forum pour l'emploi organisé par l'UCIA avec l'aide logistique de la mairie aura lieu le 24 septembre de 9h à 12h dans la salle des Anciens Combattants.
- Un barbecue réunissant les adhérents de l'UCIA a par ailleurs eu lieu le 1^{er} juillet. L'association a présenté son livret d'accueil.
- La librairie La Page qui Tourne a démarré son activité le 10 juillet. Nous sommes heureux de cette création et leur souhaitons une pleine réussite.

M. Joubin invite à continuer de consommer local car certaines habitudes prises pendant le confinement disparaissent.

Mme Roux demande si la Mairie a des nouvelles d'un repreneur du local du primeur sur la rue du Général Leclerc. M. Joubin indique qu'un différend de droit privé pose problème.

Mme Donatin indique également l'arrivée d'un boulanger bio sur le marché.

M. DEAU :

- Au cours de l'été ont été livrés les logements du projet « Jardins de Léopold » (10 logements sociaux, 9 maisons en bande, 32 logements en accession dont 19 à finir mi-octobre), avec la création d'un trottoir partagé sécurisé par le mur de la rue de Fontaine.
- Vendredi 13 septembre a eu lieu une soirée rencontre des « Vois'ons de Verson », association portant le projet d'habitat participatif (13 logements) situé sur le secteur Perruques de l'Ecoquartier. 12 logements à attribuer + 1 réservé à des migrants. 8 logements sont aujourd'hui attribués sur les 12. La construction devrait démarrer mi-2022 pour une livraison prévue fin 2023. C'est le 2^{ème} projet d'habitat participatif après celui de Louvigny dans l'agglomération. Et c'est la première fois en France qu'un projet est mixte comme celui-là, avec des propriétaires mais aussi des locataires.

M. DELOGET :

- Plusieurs assemblées générales d'associations durant l'été. La plus marquante a été celle du Tennis Club, avec un changement de Bureau. Une soirée festive est prévue par le club le 28 septembre prochain, avec un match de gala.
- Le Forum des associations qui s'est tenu le 4 septembre a été une réussite malgré le contexte : présence de 28 associations sur 35 et de nombreux visiteurs.

Mme de PANTHOU :

- Bons d'achat : ces derniers, distribués en remplacement du repas des Aînés, étaient utilisables jusqu'au 31 juillet. La date retour pour les commerçants était fixée au 15 septembre. A ce jour, 80% des bons ont été utilisés et retournés par les commerçants, ce qui représente 10510 € (sur les 12970 € prévus au budget).
- Extension des visas sport-culture : en cette rentrée 2021, les visas sport-culture sont proposés aux Versonnais de 5 à 15 ans pratiquant une activité à Verson, et hors Verson, si l'activité n'existe pas dans notre commune. A ce jour, il y a eu 27 demandes dont 3 pour des activités non pratiquées dans la commune (équitation, école de cirque). En 2020-2021, il y avait eu 46 demandes.
- Logement social : fin septembre/début octobre, 10 logements CDC Habitat (du T2 au T4) seront livrés (Les Jardins de Léopold). Il y a 2 logements réservés Mairie.
- Projet à venir : l'étude de la mise en place d'une mutuelle communale.

Mme BRIOUL :

Pour la communication :

- Le prochain *Reflets* paraîtra début novembre. Les articles sont attendus pour le 4 octobre au plus tard.
- Nous lançons une campagne visant à inciter les maîtres de chiens à ramasser leurs déjections. Des affiches ont été réalisées et seront positionnées dans les quartiers. Elles indiquent que des dispositifs individuels de distributeurs de petits sacs seront remis aux personnes qui viendront en faire la demande en mairie.
- Bilan synthétique d'un état de suivi des réseaux sociaux : 545 abonnés à la page Facebook de la commune, 34,6 % de ces abonnés sont Versonnais et 63,7% sont des femmes. Plus de 24 600 personnes ont consulté la page Facebook ou vu un contenu en rapport avec la page. La commune publie 3 à 5 fois par semaine : : infos pratiques, actualités, retour sur les services (accueil de loisirs, CNI passeports, urbanisme, vie culturelle, travaux en cours...). Par ailleurs, 395 personnes sont abonnées au fil Twitter de Verson. La commune propose également l'envoi d'une e-newsletter mensuelle : 557 personnes sont inscrites dont 192 entreprises. De même, l@ bibliothèque/service culturel envoie une e-newsletter en fonction de la programmation à 1 317 inscrits.
- Une action de sensibilisation aux déchets a été menée sur l'écoquartier. Les 1er et 2 septembre, les animateurs de Caen la mer ont rencontré 56 % des habitants de l'écoquartier. Les discussions ont porté principalement sur les dépôts sauvages liés aux emménagements. Les usagers ont été très réceptifs. Des sacs cabas pour le tri des emballages et des verres leur ont été remis ainsi qu'un mémo-tri et le guide des déchetteries. Quant aux absents lors des deux passages, un courrier de sensibilisation leur a été déposé dans la boîte aux lettres.

Pour le Patrimoine Senghor :

- Deux visites sont programmées pour les élus qui n'ont pas encore visité la maison (le 16 septembre et le 6 octobre à 18 h 30).
- Nous avons rencontré la légataire universelle et espérons pouvoir revenir plus longuement sur le projet dans les semaines à venir.

Mme PERRIER :

- A l@ bibliothèque, la rentrée s'est faite avec le traditionnel désherbage qui permet aux Versonnais d'acheter à petits prix les livres que nous sortons des rayons pour faire de la place aux acquisitions plus récentes.

Par ailleurs, Aude a animé une séance de Bébés lecteurs ce samedi 11 septembre.

- En ce qui concerne le volet culturel, c'est la nature qui est à l'honneur en ce mois de septembre avec l'exposition de photos animalières de Jean-Marie Hamel, un Versonnais photographe et ornithologue amateur dont le travail restera visible à l'espace Senghor jusqu'au 2 octobre.

Nature encore, avec la balade nature et humoristique de la Cie Mycélium, la STRING (Structure Territoriale de Recherche Intégrée sur la Nature Globale) dont les deux séances organisées ce week-end ont été un succès.

- Prochain rendez-vous : la présentation par nos théâtres partenaires de la sélection des spectacles « Allons-y ensemble » le vendredi 24 septembre, à 19h, sur réservation. C'est un bon moyen d'aller voir les spectacles proposés par le Sablier, la Comédie de Caen et le Théâtre de Caen en bénéficiant d'un tarif avantageux et en partageant un bon moment avec d'autres Versonnais.

Mme DELBECQUE :

Le Local jeunes, confié à l'association Familles rurales, a bien fonctionné cet été. Jérôme Thiennette, coordinateur, et Clara Eynard, directrice du Local jeunes, nous ont fait part d'un bilan très positif pour cet été. De notre côté, nous avons des retours de jeunes et de parents vraiment satisfaits.

Concernant le centre de loisirs, il en est de même. Philippe le directeur et l'équipe d'animateurs ont réussi à faire passer un bel été aux enfants malgré un contexte sanitaire toujours compliqué et une météo maussade. La semaine "découverte des associations versonnaises" a, cette année encore, eu beaucoup de succès.

A savoir : le local jeunes est ouvert le mercredi après-midi et, nouveauté, le samedi après-midi

M. LE BOURGEOIS :

- Entretien du parc de la mairie : les travaux d'abattage et de taille d'arbres sont en cours suite à l'expertise de l'Office National des Forêts. Les nouvelles plantations sont prévues en décembre 2021.

- Parc boisé (Nord de l'Ecoquartier) : la commission remercie les conseillers départementaux pour la subvention à hauteur de 53,34% d'un montant éligible de 45 929,00 € HT soit un montant de 24 498,85 €. La commission remercie également les services administratifs pour le montage du dossier. Pour rappel, le montant des travaux s'élève à 50 990,24 € TTC. Travaux de plantation prévus en décembre.

- Travaux des pistes cyclables : desserte sécurisée depuis le collège vers les Hauts de Verson via la rue Georges Brassens et pour la traversée du carrefour Perruques depuis la rue de la Croix Beaujard. Réalisation qui a commencé au printemps.

M. GUÉ :

- Point sur la rentrée dans les écoles : la rentrée s'est plutôt bien négociée, sur les bases du protocole de juin, la répartition dans les classes est réellement propice aux apprentissages de qualité (20 à 25 élèves par classe). Au-delà du nombre de classes, c'est l'effectif par classe qui est sans doute le chiffre le plus à suivre.

L'école Françoise Dolto connaît une baisse des effectifs cette année (120 élèves à la rentrée 2020, 109 cette année), mettant à risque le maintien de la 5^{ème} classe comme anticipé par le cabinet CERUR qui avait réalisé une étude prospective.

Pour l'école Victor Hugo, il y a un quasi-maintien des effectifs : 214 élèves à la rentrée 2020 contre 211 cette année.

Par ailleurs, des appareils de mesure de CO2 sont présents dans les restaurants scolaires depuis juin.

L'équipe pédagogique est renouvelée, avec de nouveaux enseignants que les élus ont pu rencontrer la veille de la rentrée :

- Mathilde Kuszto PS/GS
- Aurélie Ingouf et Céline Massot (MS/GS 5^{ème} classe)
- Catherine de Smet CE2
- Aline Dambaine CM1 (décharge de direction).

Il y a également une nouvelle ATSEM dans la 5^{ème} classe, Marion Sybille.

Des échanges sont en cours sur les opportunités pédagogiques en lien avec nos projets (le bois, la ferme maraîchère, le Conseil Municipal des Jeunes).

Les écoles et leur environnement sont appréciés par les nouveaux enseignants qui arrivent.

- Côté collège, la situation s'améliore quelque peu avec une assistante sociale 1/2j / semaine, ½ poste de secrétariat, 1,5 emploi temps plein de conseiller principal d'éducation. En revanche, il s'agit d'une situation provisoire et il n'y a pas de dotation supplémentaire pour des postes d'assistants d'éducation.

Mme Donatin complète en indiquant que Mme Laillé, auparavant principale adjointe, est nommée principale. Elle est secondée par Mme Aubert, adjointe. M. Tréfeu repart vers la Manche poursuivre sa mission d'inspecteur. Il y avait 670 élèves à la rentrée au lieu des 681 prévus.

Mme Donatin fait part des remerciements reçus pour le soutien et les actions menées par les élus municipaux ainsi que pour le courrier adressé à l'Inspection académique.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS

Mme DONATIN :

- Projet de territoire 2021-2030 : des réunions publiques ont lieu le 17 septembre à 18h à Cairon, le 21 septembre à 18h à Caen, le 1^{er} octobre à 19h à Hermanville, le 13 octobre à 18h à Soliers, le 19 octobre à 18h à Biéville-Beuville. Le projet de territoire sera un document stratégique pour les 10 prochaines années pour répondre de manière concrète aux enjeux du territoire de Caen la mer. Il est élaboré de manière concertée avec les habitants, les acteurs associatifs notamment, les élus.

- Autre information, la piscine de la Grâce de Dieu est désormais dédiée à l'apprentissage de la nage.

M. MONSIMIER :

Projet de territoire : participation à la Conférence territoriale communautaire le 3 juillet. Présentation des défis économiques, sociaux et environnementaux mis en évidence dans le diagnostic territorial avec un travail en ateliers sur ces défis.

M. JOUBIN :

Prochaine commission Développement économique le 15 septembre. On attend aussi de savoir si les petits déjeuners des entreprises vont reprendre ou non, et sous quel format.

MME GRENECHE :

Commission Cycle de l'eau : présentation du fonctionnement du système de méthanisation sur la station d'épuration du Nouveau Monde. Par ailleurs, lancement d'une campagne de sensibilisation à la pollution de la mer (avec flyers, courriers, macarons portant l'inscription « Ici commence la mer » apposés sur les bouches d'égout). A titre d'exemple, les mégots polluent beaucoup : un seul mégot pollue 500 litres d'eau. Il y a eu également l'installation de dégrilleurs sur l'Orne (lors des travaux du tram), qui sont des grilles qui filtrent un maximum de déchets. Un budget de 75 000 € a été alloué pour communiquer sur ce sujet.

CCAS : PROJET DE TRANSPORT SOLIDAIRE

Mme de Panthou, maire-adjointe déléguée à l'action sociale, présente le projet de transport solidaire qui va être mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'objectif est de proposer, via des bénévoles, un service de transport à des habitants de la commune qui n'ont pas la capacité de se déplacer. Le CCAS fait le lien entre les bénévoles et les demandeurs : concrètement, les personnes ayant besoin d'un transport se font connaître auprès du CCAS au moins 48h avant le jour souhaité et la chargée de mission du CCAS s'occupe de trouver un bénévole qui aura donné au préalable ses disponibilités. Le déplacement doit se faire dans un rayon maximum de 30km autour de Verson. Le service est proposé sans critère de condition de ressources et concerne des déplacements occasionnels. L'indemnité demandée est de 0,40€/km parcouru, avec un minimum de 2€ pour les petits trajets. Le bénévole ne doit pas souscrire d'assurance auto spécifique, juste le signaler à son assureur.

Echanges :

Mme Roux : est-ce que les jeunes conducteurs peuvent devenir bénévoles ou est-ce qu'il faut un minimum de conduite ?

Mme de Panthou : aucun minimum n'est requis.

Mme Roux : le versement des 2 €, se fait-il de la main à la main ou via la mairie ?

Mme de Panthou : il se fera directement entre les personnes car il n'est pas possible de créer une régie pour le moment à cause d'un refus de la Trésorerie.

Mme Roux : concernant le motif des déplacements, il est donné comme exemple un déplacement pour aller chez le coiffeur. N'est-ce pas dommage alors qu'il y a des coiffeurs à Verson ?

Mme de Panthou : on peut tenir à un coiffeur chez lequel on allait avant d'habiter à Verson.

Mme Roux : le bénévole s'engage à ramener la personne, donc à l'attendre ?

Mme de Panthou : si le délai est trop long, cela peut être 2 bénévoles différents, l'un faisant l'aller et l'autre le retour.

M. Le Rétif : y a-t-il beaucoup de demandes ?

Mme de Panthou : pas encore puisque le dispositif n'est pas encore lancé, mais pendant la campagne, cela semblait vraiment un service qui intéressait les gens.

Mme Roux : y aura-t-il aussi une campagne de communication pour avoir des bénévoles ?

Mme de Panthou : pas pour le moment car on a déjà 5 bénévoles. On attend de voir si ce dispositif a du succès.

M. Le Rétif : pourquoi la Trésorerie ne veut-elle pas de régie ?

Mme de Panthou : les sommes en jeu sont trop petites. Une régie de recette est un système d'encaissement de recettes géré directement par un agent, sous le contrôle de la Trésorerie.

Mme Grenèche : a-t-il été envisagé de payer en monnaie locale comme le Rollon ?

Mme de Panthou : non, cela n'a pas du tout été envisagé. On peut étudier la question.

Mme Donatin : peut-être faut-il commencer avec un système ordinaire avant de le complexifier.

Mme de Panthou complète : l'idée est de mettre en rapport des gens qui ont des besoins avec des bénévoles. Peut-être qu'in fine, les bénévoles rencontreront des personnes en direct sans passer par ce système. Le but est vraiment de créer du lien.

M. Le Rétif : Qu'est-ce qui a poussé au choix que ce soit l'assurance du bénévole qui fonctionne pour le trajet ? Et pas la mairie qui prenne en charge ?

Mme de Panthou : Les bénévoles ont déjà des contrats d'assurance. Il suffit juste de signaler à son assureur que l'on a pris un engagement bénévole pour assurer des transports solidaires. On aurait pu passer par le CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination, au service des seniors) mais nous ne dépendons pas encore d'un CLIC.

M. Le Rétif : certes, c'est sans frais supplémentaire mais le malus reste à la charge du bénévole en cas d'accident. Pour les trajets associatifs, c'est l'association qui peut prendre la responsabilité.

Mme Donatin : Ce n'est pas le cas de toutes les associations.

Mme de Panthou : les bénévoles sont bien avertis de cette situation et cela n'a pas posé de problème à leur engagement. Ces questions de régie et d'assurance ont été bien examinés.

CCAS : RE-DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS ELUS

Mme Donatin, Maire, indique que Célia QUESNEL était membre du CCAS en tant que personne extérieure. Elle souhaite poursuivre son engagement dans cette instance. Claude LE BOURGEOIS démissionne de ses fonctions d'administrateur élu du CCAS et laisse donc un siège vacant. La candidature de Célia QUESNEL est donc proposée.

Pour rappel, le nombre d'administrateurs du CCAS est fixé à 12, plus Madame la Maire qui est d'office Présidente du CCAS.

Le Conseil d'Administration est composé pour moitié de membres élus (conseillers municipaux) et pour moitié de membres extérieurs nommés par arrêté du Maire.

La liste présentée lors de la désignation des membres élus du CCAS lors du conseil municipal du 08/06/2020 ne comportant pas d'autre nom, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de l'ensemble des membres élus, comme le prévoit l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- Laëtitia DE PANTHOU
- Célia QUESNEL
- Denis STOFFEL
- Joëlle HEROULT
- Isabelle LE DEROFF
- Jean-François GRELIER

Aucune opposition n'est faite à ce que le vote ait lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne comme membres élus du CCAS les conseillers municipaux ci-dessus listés.

Mme Donatin indique que le siège laissé vacant par Célia QUESNEL en tant que personne extérieure est donné à Florence LAMBERT, désignée par arrêté.

M. Le Rétif demande ce qui a poussé au choix de Mme Lambert car d'autres personnes étaient intéressées, notamment une personne à qui il avait été dit qu'elle serait recontactée si une place se libérait.

Mme de Panthou : Mme LAMBERT était très intéressée, ainsi que d'autres personnes effectivement.

CONVENTION DE NIVEAU 2 D'INTEGRATION DE LA BIBLIOTHEQUE AU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CAEN LA MER

Mme Perrier, maire-adjointe déléguée à la culture, indique que le Réseau de Lecture Publique de Caen la mer, initié en 2011, a permis ces dernières années de développer la collaboration entre les bibliothèques du territoire au bénéfice des publics.

En 2019, la Commune de Verson a signé pour sa bibliothèque la convention 1 permettant de bénéficier du Portail commun des bibliothèques et de l'accès à la Boîte Numérique, service mutualisé avec la Bibliothèque du Calvados, pour un coût annuel de 15 centimes par habitant.

Dans le cadre du projet d'établissement 2021/2026 de l@ bibliothèque, il est proposé d'intégrer en convention 2 le système de gestion des bibliothèques du Réseau (SIGB).

Cette intégration permet aux usagers de l@ bibliothèque de bénéficier du principe de gratuité, de la carte unique de lecteur, valable dans toutes les bibliothèques intégrées du territoire, et du catalogue commun. En outre, cette intégration permet de mutualiser les coûts d'administration et de maintenance du SIGB avec la Communauté urbaine, pour un coût annuel de 30 centimes par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention 2 d'adhésion au Réseau de Lecture Publique de Caen la mer telle qu'elle a été présentée.

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L@ BIBLIOTHEQUE

Le Règlement intérieur définit les conditions d'accès aux ressources et services de l@ bibliothèque (inscription, prêt, consultation sur place) ainsi que les règles d'usage de l'établissement.

L'intégration de l@ bibliothèque en convention 2 du Réseau de Lecture Publique de Caen la mer engage la commune à pratiquer la gratuité des emprunts et à harmoniser sa politique de prêt avec les bibliothèques du réseau.

Il est donc proposé d'intégrer les éléments suivants au règlement intérieur actuellement en vigueur :

– **Au chapitre « Dispositions générales / Préambule » :**

2- *L@ bibliothèque fait partie du Réseau de Lecture Publique de Caen la mer.*

3- *L'accès à la bibliothèque est gratuit et ouvert à tous, dans le respect du présent règlement.*

– **« Conditions d'inscription » :**

1- *L'inscription est gratuite, individuelle et valable 12 mois, de date à date. Tout usager inscrit reçoit une carte nominative.*

2- *Pour s'inscrire à l@ bibliothèque, l'usager ou son représentant légal doit remplir une fiche d'inscription et présenter une pièce d'identité.*

– **« Conditions de prêt et de consultation des ressources »**

4- *Le nombre de documents empruntables et la durée du prêt sont communiqués à l'usager lors de l'inscription. Ils sont susceptibles de modifications.*

5- *Un emprunt peut être prolongé, soit à l'accueil de l@ bibliothèque soit sur le compte lecteur de l'usager, à la condition que le document ne soit pas réservé par un autre usager.*

Echanges :

Mme Roux demande à partir de quand cette gratuité sera-t-elle effective ? Par exemple, comment cela se passe-t-il pour quelqu'un qui est venu en juin ?

Mme Perrier : la gratuité est effective dès aujourd'hui. En juin 2021, effectivement, on payait encore une cotisation de 5€. Mais à partir de cet été, la bibliothèque n'a pas fait payer. Au 1^{er} octobre, la gratuité est officielle.

Mme Roux : va-t-il y avoir une nouvelle carte ?

Mme Perrier : oui, chaque usager pourra l'utiliser dans toutes les bibliothèques qui ont signé la convention. Tout le système va être actualisé ce dernier trimestre pour une mise en œuvre en janvier.

Mme Brioul : dès la rénovation de la bibliothèque en 2016/2017, ce changement avait été anticipé en choisissant le même système que la Bibliothèque Alexis de Tocqueville.

Mme Roux : quand on empruntera dans une bibliothèque, on pourra rendre dans n'importe laquelle ?

Mme Perrier : pour l'instant non, car il est question qu'une navette soit mise en place, avec un emprunt à un endroit et un retour à un autre, mais ce n'est pas encore fait. Nous étions la dernière bibliothèque, avec celle de Carpiquet à ne pas avoir adhéré à ce niveau 2. Nous tenions à instaurer la gratuité d'accès.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les termes du règlement intérieur tels que présentés.

DENOMINATION DE RUE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES RIVES DE L'ODON (PARO)

Monsieur Le Bourgeois, maire-adjoint en charge des espaces publics et du cadre de vie, informe le conseil qu'il convient d'attribuer un nom à une nouvelle rue située dans l'extension de la zone du Parc d'Activités des Rives de l'Odon (PARO). Cette rue est partagée avec Mouen. Un tirage au sort a donc été effectué sur propositions de la Commission Espaces publics et cadre de vie et de la commune de Mouen. Le nom retenu est « Voie romaine ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de rue mentionné ci-dessus.

M. Le Rétif demande combien de parcelles sont à présent vendues dans cette zone d'activités.

M. Joubin : cela change souvent, les prises de position des entreprises sont fluctuantes. Beaucoup d'options ont été prises, il y a une seule position ferme. Une réunion a lieu prochainement avec Caen la mer, on pourra vous en dire davantage.

M. Le Bourgeois indique qu'il y aura bientôt une aire de covoiturage digne de ce nom à l'entrée de cette zone. Dans le cadre d'une démarche globale, la communauté urbaine réalise actuellement une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur de l'A84 et de la D147A. Cette aire a une capacité de 82 places pour un budget de 85 000€. La mise en service de cette aire est envisagée pour décembre 2021.

SUPPRESSION PARTIELLE DE L'EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LE FONCIER BATI A USAGE D'HABITATION(TFPB)

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique qu'une législation récente modifie le cadre de la fiscalité locale des communes notamment. La suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) perturbe le système connu jusque-là. En effet, la part départementale de TFPB est à présent transférée aux communes pour compenser la perte de TH. Jusqu'à présent à Verson, une exonération de taxe foncière de 2 ans après l'année d'achèvement des travaux s'appliquait à toute construction neuve à usage d'habitation. Pour information, à Caen, cette exonération n'existait pas.

Le code général des impôts a été réécrit suite à la loi de finances 2020 : toutes les communes peuvent délibérer sur cette exonération de TFPB qui peut rester totale ou être réduite, par tranche de 10%, jusqu'à 40% de la base imposable.

Pourquoi se pencher sur cette question ? Le paysage fiscal est changeant et peu favorable aux communes. La part communale de la TH est gelée depuis 2019. Il y a un manque à gagner par rapport à l'inflation et particulièrement en ce qui concerne les constructions nouvelles sur notre territoire.

Par ailleurs, l'EPCI Caen la mer a ses propres difficultés financières et est en recherche de ressources nouvelles. Par exemple, le reversement de la taxe d'aménagement va pour 75% aux communes et pour 25% à Caen la mer. Les accords portaient sur 4 ans jusque-là. En 2021, l'accord a été conclu pour un an uniquement. Cette répartition pourrait être revue dans l'avenir (discussion en conférence des maires) même si aucune décision n'est encore prise.

L'Etat laisse aux communes la possibilité de délibérer avant le 1er octobre pour passer d'une exonération totale de TFPB des nouvelles constructions à usage d'habitation à une exonération partielle. Cela a conduit à se poser la question soumise aujourd'hui et à proposer de limiter l'exonération à 40% des bases fiscales pour ces constructions neuves.

Certaines communes ont voté en 2021 un taux d'augmentation de taxe foncière qui porte sur tous les habitants propriétaires.

Echanges :

M. Stoffel : pour les résidences secondaires, on a la main ?

M. Deau : les résidences secondaires ne sont pas concernées par cette mesure. Elles restent soumises à la taxe d'habitation. On ne parle que des résidences d'habitation principale.

M. Stoffel : peut-on faire en fonction des revenus ? Déjà que ceux qui construisent subissent une envolée des prix des matériaux...

M. Deau : On ne peut délibérer que sur les taux d'exonération entre 40 % et 90 %.

Les logements sociaux restent exonérés pendant 15 ans voire plus. Donc cela ne concerne que les logements terminés privés. A Verson, sur l'ensemble de la commune, 119 logements devraient être livrés d'ici fin 2021 (dont 45 sociaux), 190 logements en 2022, 174 logements en 2023. Une part importante de ces logements sont des logements sociaux notamment dans l'écoquartier, donc exonérés de taxe foncière. J'ai estimé un gain pour la commune de 25 000 € pour les logements qui seraient terminés en 2021.

M. Simon : il s'agit bien d'une exonération de 40% qui fait qu'on paie 60% de la taxe foncière ?

M. Deau : oui.

M. Le Rétif : il s'agit d'un nouvel impôt, que les gens ne payaient pas avant.

M. Deau : Non, ce n'est pas un « nouvel impôt ». Il s'agit bien d'un impôt existant (TH compensée par la nouvelle version de la TF).

M. Le Rétif : Quelle est l'estimation pour les années suivantes ?

M. Deau : 43 000 € pour 2023 et 66 000 € pour 2024, de recette annuelle et non cumulée.

Mme Donatin : sans cette mesure, un nouvel habitant qui arrive sur la commune ne paiera plus ni taxe d'habitation, ni taxe foncière puisqu'il en serait exonéré pendant les deux premières années qui suivent l'achèvement des travaux.

M. Le Rétif : oui mais l'exonération de taxe d'habitation est compensée...

M. Deau : La TH est compensée pour les nouveaux logements par la TF, à condition que l'on délibère.

Mme Donatin : Pour les logements anciens, la TH est compensée par la TF nouvelle version.

Pour les logements nouvellement construits, elle ne peut être compensée par la TF puisqu'ils en sont exonérés pour 2 ans à Verson. Si l'Etat fait cette proposition, c'est bien parce qu'il y a un hiatus...

Cette délibération nous permettra de récupérer ce qui correspond à l'ancienne taxe d'habitation. Si on ne délibère pas, pour tous les nouveaux logements livrés à Verson, la commune ne récupèrera aucune nouvelle recette avant la fin de leur exonération de TF soit 2024 pour les logements livrés en 2021.

Entre 2021 et 2023, 400 nouveaux logements seront livrés. Nous devons accueillir cette population, fournir des services : école, CCAS, urbanisme... Sans cette délibération, nous n'aurons aucune rentrée financière pour faire face aux dépenses supplémentaires pendant les 2 à 3 premières années.

Mme Letourneur : mais les gens qui ont acheté à un moment se sont renseignés sur les conditions...

Mme Roux : pour les gens qui construisent à Verson, est-ce que c'est une information donnée, est-ce que c'est pris en compte dans les décisions ?

M. Deau : après vérification auprès des promoteurs, ils n'utilisent pas cet argument.

M. Stoffel : pourquoi ne pas supprimer totalement l'exonération ?

M. Deau : ce n'est pas possible. L'exonération peut être totale ou partielle 90%, 80%... par tranche de 10% jusqu'à 40%.

M. Le Rétif : le cabinet CERUR avait indiqué juste un pic dans les écoles, malgré un passage à 5 000 habitants, la pression serait supportable.

M. Deau : l'étude annonçait une construction nécessaire à l'école, à l'horizon 2032.

M. Le Rétif : je trouve dommage de créer un « nouvel impôt », surtout dans le contexte actuel. Je ne suis pas favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 21 voix pour et 6 voix contre :

- De limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE

Monsieur Deau, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que le conseil municipal a accordé à Caen la mer Habitat deux garanties d'emprunt : en décembre 2020 pour l'opération Quintessence et en février 2021 pour l'opération Talweg sur l'écoquartier.

Caen la mer Habitat sollicite une nouvelle garantie de la Ville à hauteur de 25% car elle a pu bénéficier d'un emprunt complémentaire auprès de la Caisse des dépôts sur les opérations mentionnées qui étaient en construction durant le premier confinement de la crise sanitaire. L'emprunt s'élève à 122 500€ (66 500€ pour Quintessence et 56 000€ pour Talweg).

Après un examen attentif de ce dossier, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à 25%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 122 500,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°121561 constitué de 1 ligne de prêt.
- Que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services est fixé par le Conseil Municipal,

- un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du

service (contrat qui ne peut être conclu que pour une durée ne pouvant excéder un an et prorogeable dans la limite d'une durée totale de deux ans),

- par délibération n°25.04.21 du 12 avril 2021, il a été créé un poste d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C.

Suite au départ en retraite de l'agent en poste, une procédure de recrutement a été engagée et publiée pour un profil d'agent technique polyvalent avec la mission d'adjoint au responsable. En raison du peu de candidatures reçues et des profils des candidats, il a été retenu la candidature d'un agent non fonctionnaire.

Ainsi, il est proposé, au Conseil Municipal, de recourir à un contrat à durée déterminée sur le poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 15 septembre 2021.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des Agents de maîtrise sur le 1^{er} échelon (IB 360 - IM 336).

Question de Mme Roux : il s'agit d'un contrat de combien de temps ?

Mme Donatin : Un an. L'objectif étant que cet agent passe les concours.

M. Le Rétif : concernant le fait que ce soit un poste au 1^{er} échelon, y a-t-il une reprise de l'expérience antérieure ?

La Directrice Générale des Services (DGS) : le positionnement sur le grade se fait au regard de la fiche de poste (adjoint au responsable). Il y a reprise de l'expérience de la personne qui était dans le privé jusque-là.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des formations obligatoires des agents de police municipale, il doit être réalisé des entraînements aux managements des armes. Notre police étant équipée de bâtons et de générateurs aérosols, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer ces entraînements qui ne sont pas proposés par les organismes de formation (deux entraînements obligatoires par an).

Trois conditions doivent être réunies pour recruter un vacataire :

- exécution d'un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Ces entraînements répondent à ces conditions.

Mme Roux remarque que la convention est dénonçable seulement au 1^{er} janvier de l'année.

La DGS indique que la convention donne un cadre à l'intervention, on l'utilise ou non ensuite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire à recourir à un vacataire pour les entraînements obligatoires du maniement des armes des policiers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

M. Stoffel : a-t-on du poids pour obtenir plus de rotations de bus afin que les bus soient moins bondés le soir après le lycée ?

Mme Donatin : on peut tout à fait faire un courrier pour alerter sur les tranches horaires en question, mais il faut que cette demande soit documentée de manière précise (quels bus et à quelle heure).

M. Monsimier : tous les ans, les demandes sont prises en compte par Caen la mer en fonction des remarques.

M. Le Rétif : le transport scolaire est une compétence de la Région, les bus Nomad rouges sont de la Région par exemple mais il y a une convention avec Caen la mer pour les bus Twisto.

M. Le Rétif : on est tous contents de l'ouverture de la librairie dans le centre de Verson. Est-ce que la librairie va être un fournisseur de la bibliothèque ?

Mme Perrier : Une rencontre a déjà eu lieu entre La Page qui tourne et la bibliothèque. Il faut savoir que le montant de commande est plafonné à 20% maximum de leur chiffre d'affaires. On souhaite également apporter une aide via la communication et leur proposer de participer à « la table du libraire » lors des Rencontres d'auteurs.

La bibliothèque n'a pas le droit de favoriser une librairie indépendante par rapport à une autre au motif qu'elle est sur notre territoire. Pour l'instant un budget de 3000 € environ est alloué à l'acquisition d'ouvrages auprès de cette librairie. Ce budget pourra augmenter si leur chiffre d'affaires augmente.

La séance est levée à 22h51.

La Maire,

Nathalie DONATIN